



Assemblée générale

Soixante troisième session

Documents officiels

Distr. générale
11 août 2009
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 46^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 20 mai 2009, à 10 heures

Président : M. Bródi (Hongrie)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : Mme McLurg

Sommaire

Point 135 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point 140 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie

Point 143 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

09-34355 (F)



La séance est ouverte à 10 h 15.

Point 135 de l'ordre du jour : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/63/536, A/63/693 et A/63/746/Add.9)

Point 140 de l'ordre du jour : Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (A/63/517, A/63/684 et A/63/746/Add.6)

Point 143 de l'ordre du jour : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria (A/63/588 et Corr.1, A/63/734 et A/63/746/Add.8)

1. **Mme Vendat** (Directrice de la Division du financement des opérations de maintien de la paix), présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/536), rappelle que l'Assemblée générale a approuvé l'affectation au financement de la Force d'un montant de 50 233 900 dollars, y compris les contributions volontaires du Gouvernement chypriote (16 709 966 dollars) et du Gouvernement grec (6 500 000 dollars). Ce crédit a été presque entièrement utilisé : les dépenses se sont élevées à 50 232 000 dollars, d'où un solde inutilisé de 1 900 dollars. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation de ce reliquat de 1 900 dollars et sur les recettes diverses de l'exercice clos le 30 juin 2008, d'un montant de 1 308 400 dollars.

2. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la Force pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/693), la Directrice de la Division dit que le montant prévu, soit 55 996 200 dollars, est supérieur de 2,1 % au crédit de 54 851 100 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour l'exercice 2008/09. La variation résulte principalement de la création proposée de deux postes de fonctionnaire recruté sur le plan international et de l'augmentation du coût des contingents découlant de la hausse du prix des rations. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 55 996 200 dollars, dont un montant de 24 370 478 dollars serait financé au moyen de contributions volontaires des Gouvernements chypriote (17 870 478 dollars) et grec (6,5 millions de ce dollars), et à mettre le solde de 31 625 722 dollars en recouvrement, à raison de 2 635 477 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force.

3. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/517), la Directrice dit que l'Assemblée générale avait ouvert un crédit de 35 009 800 dollars et que les dépenses se sont élevées à 32 777 300 dollars, soit un solde inutilisé de 2 232 500 dollars correspondant à un taux d'utilisation de 93,6 %. Les principales causes d'écart sont les taux de vacance de postes plus élevés que prévu dus à l'importante rotation des effectifs d'agents recrutés sur le plan international ou national, et des dépenses inférieures aux prévisions aux rubriques transports aériens et transmissions. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de 2 232 500 dollars et du montant de 1 327 900 dollars correspondant aux recettes accessoires de l'exercice clos le 30 juin 2008.

4. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MONUG pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/684), la Directrice dit que l'enveloppe budgétaire demandée, d'un montant de 38 838 500 dollars, est supérieure de 12,6 % au crédit de 34 484 200 dollars ouvert par l'Assemblée générale pour l'exercice 2008/09. Les principaux facteurs d'écart sont l'augmentation des traitements, y compris l'indemnité de poste, et des dépenses communes de personnel relatifs au personnel recruté sur le plan international découlant de la résolution 63/250 de l'Assemblée, en partie compensée par la suppression de l'indemnité de subsistance (missions), la création de 20 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national et de trois postes de Volontaire des Nations Unies, enfin le relèvement le 1er juillet 2008 des barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit d'un montant de 38 838 500 dollars pour financer la Mission pendant l'exercice 2009/10 et à mettre ce montant en recouvrement à raison de 3 236 542 dollars par mois si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission.

5. Présentant le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) pour l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/588 and Corr.1), la Directrice dit que l'Assemblée générale ayant ouvert un crédit de 688 330 600 dollars et les dépenses se chiffrent à 649 469 100 dollars, l'exercice s'est soldé par un

reliquat de 38 861 500 cent dollars correspondant à un taux d'utilisation de 94,4 %. Les principaux facteurs d'écart sont les suivants : rapatriement progressif de 2 469 militaires entre octobre 2007 et juin 2008, taux de vacance de postes plus élevé que prévu dans le cas du personnel recruté sur le plan international, dépenses de soutien logistique (installations et infrastructures, transmissions et matériel spécial) inférieures aux prévisions en raison du retrait du personnel militaire, et utilisation moindre que prévu des hélicoptères. L'Assemblée générale est invitée à se prononcer sur l'affectation du solde inutilisé de 38 861 500 dollars et du montant de 15 295 600 dollars représentant les recettes accessoires de l'exercice clos le 30 juin 2008.

6. Présentant le rapport du Secrétaire général sur le budget de la MINUL pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (A/63/734), la Directrice dit que le montant prévu (593 488 800 dollars) est inférieur de 1,7 % au montant total approuvé pour l'exercice 2008/09 (603 760 800 dollars). La diminution tient essentiellement au retrait progressif des contingents, dont l'effectif devrait passer de 10 232 à 8 693 personnes. L'Assemblée générale est invitée à ouvrir un crédit de 593 436 000 dollars et à mettre ce montant en recouvrement à raison de 49 453 000 dollars par mois, sous réserve que le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission.

7. **Mme McLurg** (Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires), présentant le rapport du Comité consultatif sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/63/746/Add.9), précise que, selon les informations communiquées au Comité, la passation d'un nouveau marché pour la fourniture de rations a réduit de 717 400 dollars le montant des dépenses à prévoir au titre des contingents et de la police. Le Comité recommande de ne pas approuver les créations de postes demandées par le Secrétaire général, étant donné que la Force est une mission établie de longue date et que son champ d'action et ses besoins de financement sont restés relativement stables. Il recommande d'estimer les dépenses de carburant de l'exercice 2009/10 en prenant comme base de calcul le prix moyen payé pendant le premier trimestre de 2009, ce qui les réduirait de 196 991 dollars. Compte tenu des modifications qu'il préconise, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'ouvrir un crédit de 54 686 100 dollars pour financer la Force en 2009/10.

8. La Présidente du Comité consultatif présente ensuite le rapport du Comité sur le financement de la MONUG (A/63/746/Add.6). Sachant que la Mission doit faire face à nombre de difficultés et d'incertitudes et que le Conseil de sécurité a l'intention de définir le 15 juin 2009 au plus tard les grandes lignes d'une future présence des Nations Unies dans la région, le Comité consultatif estime que, dans l'hypothèse où le mandat de la Mission serait prorogé au-delà de cette date, le Secrétaire général devrait être invité à soumettre un projet de budget révisé pour l'exercice 2009/10, en tenant compte des décisions les plus récentes du Conseil relatives au mandat et aux opérations de la Mission. Dans l'intervalle, le Comité recommande d'approuver pour l'exercice 2009/10 un budget aligné sur le montant du crédit ouvert pour l'exercice 2008/09, qui s'élève à 34 484 200 dollars. Cette recommandation ne préjuge en rien de la position qu'il pourrait adopter à l'égard des dépenses de personnel et des autres objets de dépense de la Mission pour l'exercice 2009/10.

9. En ce qui concerne le financement de la MINUL, le Comité consultatif recommande dans son rapport (A/63/746/Add.8) que les dépenses de carburant pour l'exercice 2009/10 soient estimées sur la base du prix moyen payé pendant le premier trimestre de 2009, ce qui permettrait de réduire de 18 638 300 dollars le montant du projet de budget. D'autre part, le Comité a noté que la réduction progressive du nombre d'heures de vol d'hélicoptère nécessaires ne s'accompagnait pas d'une réduction proportionnelle du nombre d'appareils. Il espère que le Secrétaire général prendra les dispositions voulues pendant l'exercice pour que l'évolution du nombre d'appareils suive plus étroitement celle du nombre d'heures de vol et qu'il en rendra compte dans le rapport sur l'exécution du budget.

10. **Mme Pataca** (Angola), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique au sujet du point 143, prend note avec satisfaction du projet de budget de la MINUL pour l'exercice 2009/10, considérant qu'il rend bien compte des besoins. Il est indispensable de doter la Mission des moyens de s'acquitter de sa tâche pendant la phase de retrait et d'assurer une paix durable au Liberia.

11. Le Groupe est favorable aux initiatives prévues pour renforcer les capacités, promouvoir le développement des institutions, renforcer l'état de droit et appuyer le Gouvernement. Il salue les efforts

déployés par la Mission pour dispenser dans des conditions aussi économiques que possible une formation à un grand nombre de participants et note avec satisfaction que 60 % environ des bénéficiaires de la formation interne et externe envisagée font partie du personnel recruté sur le plan national, ce qui contribuera au renforcement des capacités nationales - l'un des objectifs visés. Il considère comme le Secrétaire général que les projets à effet rapide ont joué un rôle essentiel : ils ont facilité l'exécution du mandat de la MINUL, apporté des avantages tangibles à l'ensemble de la population et fait progresser le processus de paix. La situation au Liberia restant précaire, en particulier dans les domaines de l'état de droit et du renforcement des institutions, il est particulièrement important que la Mission puisse continuer à exécuter ce type de projets afin de combler les lacunes qui existent encore dans les domaines stratégiques. Enfin, le Groupe attend du Secrétariat qu'il expose de manière détaillée les incidences éventuelles des réductions proposées.

12. **M. Brant** (Brésil), parlant également au nom du point 143 de l'ordre du jour, dit que sa délégation appuie les vues exprimées par le représentant de l'Angola au nom du Groupe des États d'Afrique. Il insiste sur la nécessité de doter la MINUL des ressources dont elle a besoin pour exécuter son mandat, notamment pour mener à bien des projets à effet rapide, lesquels ont des retombées tangibles pour la population dans des domaines essentiels tels que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et l'état de droit.

13. **M. Prokhorov** (Fédération de Russie), prenant la parole au titre du point 140 de l'ordre du jour, dit qu'il faudrait revoir l'intitulé du rapport du Secrétaire général sur le budget de la MONUG pour l'exercice 2009/10 (A/63/684) et le passage relatif aux événements d'août 2008. Premièrement, le libellé « Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie » ne tient pas compte des résolutions récentes du Conseil de sécurité concernant la Géorgie et l'Abkhazie. Dans sa résolution 1839 (2008) et 1866 (2009), le Conseil a utilisé un intitulé différent, se référant à la « mission des Nations Unies ». Qui plus est, dans le rapport du Secrétaire général sur la présence des Nations Unies dans la région (S/2009/254), il est proposé d'adopter l'intitulé « mission de stabilisation des Nations Unies ». Deuxièmement, dans le corps du document dont la Commission est saisie (A/63/684), les termes employés

ne tiennent pas compte de la situation politique qui prévaut actuellement dans le Caucase. Ainsi, il est dit que l'une des principales responsabilités de la Mission est de faire appliquer l'Accord de cessez-le-feu et de séparation des forces signé à Moscou en 1994 ; or cet accord n'a plus de légitimité sur le plan international puisque la Géorgie a décidé unilatéralement de s'en retirer. Le rapport le plus récent du Secrétaire général (S/2009/254) propose un régime de sécurité actualisé pour la région. Enfin, il est tout à fait inexact de qualifier l'agression perpétrée par la Géorgie en août 2008 contre l'Ossétie du Sud et des soldats de la paix russes de « conflit ... entre la République de Géorgie et la Fédération de Russie ». La délégation russe compte que le Secrétariat tiendra dûment compte de ces observations lorsqu'il établira les rapports ultérieurs sur le financement de la Mission.

14. La délégation russe appuie toutes les recommandations formulées par le Comité consultatif dans son rapport sur le financement de la Mission (A/63/746/Add.6), y compris celle qui consiste à reconduire pour l'exercice 2009/10 un budget de même montant que celui approuvé pour 2008/09, en attendant la présentation d'un budget révisé.

La séance est levée à 10 h 45.